



Déclaration du SNUipp-FSU 77 CTSD du 4 septembre 2014



Madame l'Inspectrice d'académie, Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons pour une rentrée pour le moins bousculée... avec au niveau national, un changement de ministre, au niveau départemental plusieurs circonscriptions démarrant avec de nouveaux IEN, et partout en France de nouveaux horaires d'écoles, des ajustements de programmes, une nouvelle cartographie de l'Education Prioritaire...

Commençons par le sujet d'actualité de cette rentrée, qui occulte tant d'autres problématiques plus essentiels pour l'Ecole, la généralisation des nouveaux rythmes scolaires. Et comme il fallait s'y attendre, les échos qui nous remontent des écoles confirment nos inquiétudes sur la mise en place de cette réforme bâclée et non-financée. Nous vous ferons l'économie de la description de ces cas d'école, puisque le SNUipp-FSU77 demandera la tenue d'un CDEN rythmes scolaires, la mise en place d'un observatoire paritaire et pluri-partite, afin de faire les points d'étape sur les conditions d'apprentissage des élèves, les conditions de travail des enseignants, mais également les conditions d'accueil des enfants. C'est lors de ces réunions que nous reviendrons sur ce sujet... lors de ces réunions et sur le terrain avec les collègues.

Autre sujet d'importance : les obligations de services, et notamment pour les remplaçants et les postes fractionnés. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de limite maximum dans cette autorisation de dépassements horaires. Nous demandons un cadrage départemental, nous n'accepterons pas que tous les collègues ne soient pas traités de la même manière.

Les questionnements et les inquiétudes légitimes de nos collègues sont forts. C'est pourquoi nous vous demandons la tenue rapide d'un CTSD afin d'élaborer les modalités de mise en œuvre de la récupération autorisée. En toute transparence.

Nous souhaitons également aborder la formation des M2-PES.

La circulaire du 17 juin 2014 prévoit que « *les stagiaires, dispensés de la préparation du master soit parce qu'ils en détiennent déjà un, soit parce qu'il ne leur est pas nécessaire pour être titularisé, verront leur parcours en ESPE adapté, afin de tenir compte de leurs besoins de formation, en fonction notamment de leur parcours antérieur.* »

L'arrêté du 18 juin 2014 stipule que « *Le parcours de formation adapté tient compte du parcours professionnel antérieur et des besoins du stagiaire.* »

Or dans notre académie, la mise en place de la formation adaptée se cantonne à la proposition d'un DU ne tenant compte ni des parcours antérieurs des stagiaires, ni de leurs besoins réels de formation.

Cette proposition est particulièrement irrationnelle pour les détenteurs d'un master MEEF, à qui on demande de suivre des unités d'enseignement qu'ils ont déjà validées, et de produire un mémoire dans les mêmes conditions que celui qu'ils ont déjà produit. Quel gaspillage pour ces collègues qui, dans le même temps, doivent assurer la préparation de classe !

Nous nous inquiétons quant à la procédure de titularisation. Nous ne comprendrions pas que la titularisation des stagiaires en formation adaptée soit tributaire de l'obtention d'un nouveau diplôme alors qu'ils remplissent déjà les conditions de diplôme.

Nous vous demandons d'intervenir afin de permettre la prise en compte de la situation de ces collègues M2-PES déjà détenteurs d'un M2.

Enfin, nous nous retrouvons aujourd'hui pour la dernière phase de la carte scolaire 2014. Suite au CTSD du 6 juin 2014, nous attendons 25 ouvertures, auxquelles s'ajoutent les 18 postes attendus suite au CTSD du 19 septembre 2013.

Baisse des effectifs par classe, remplacement, retour de la formation continue, formation initiale de qualité pour tous, scolarisation des moins de 3 ans, RASED, ULIS, enseignement spécialisé de manière plus générale, ambition pour l'Education prioritaire, plus de maitres que de classe, autant d'attentes auxquelles la dotation 2014 ne permettra pas de répondre, puisque cette dernière couvre à peine l'évolution démographique de notre département.

Encore une question avant notre conclusion, qu'en sera t il de nos collègues d'ULIS cette année ? et de leurs conditions d'exercices, des conditions d'accueil de leurs élèves ? Il serait dommageable que le nombre d'élèves excessifs de cette année amène les enseignants à fuir ce type de poste.

C'est justement pour répondre à ces urgences qu'en toute logique, le SNUipp-FSU77 demande un plan de rattrapage en postes, permettant un véritable allègement des effectifs par classe, un retour de la formation continue, la création des postes RASED et d'enseignants spécialisés en nombre suffisant pour mettre en œuvre la vraie priorité : la réussite de tous les jeunes seine-et-marnais !

Merci.